
**Département
du Doubs**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20221213-167-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

N° 167/22

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 6 décembre 2022
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 20 décembre 2022

Objet de la délibération :

Ouverture dominicale des commerces 2023

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	49
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	3
· Dont représenté(e)s	17
· Excusé(e)s :	13
· Non excusé(e)s :	15
- Votants	69

Résultat du vote	
- Pour :	68
- Contre :	0
- Abstention :	1

**Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)**

SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux,

Le treize décembre,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité d'Amancey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Christophe JOUVIN, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Félix CHOPARD à Laurent BROCARD, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Marie-Pierre GRANDJEAN à Catherine GRANDJACQUET, Nathalie KOWAL-BONDY à Sarah FAIVRE, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Sébastien LAITHIER à Franck COLLINET, Thierry MAIRE DU POSET à Jean-Pierre CUNCHON, Chantal MARAUX à Marc JACQUOT, Joëlle MAURICE à Christian MESNIER, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Philippe BOUQUET à Patricia PAQUIEZ, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Patrick SEBILE à Gérard COULET

Procuration

Suppléé(e)s

Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT, Pierre MAIRE par Bernard LEFEBVRE, Florence PAUL par Véronique MARLE

Excusé(e)

Henri BARBET, Frédéric BONNEFOI, Jean-Marc CARGNINO, Jean-Marie DALOZ, Vanessa DORDOR, Pascal DUGOURD, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Marie-Christine LEGAIN, Nadia LOUIS, Romuald MAUGAIN, Yves MOUGIN, Pierre-André VOUILLOT

Absent(e)s

Christine BREUILLOT, Claude CHATELAIN, Cyrielle DELISLE, Bernadette FAILLENET, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Daniel PERNIN, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Marie-Christine VERNEREY, Emmanuel VIENNET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Claude CURIE a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code du Travail et notamment les articles L 3132-26 et suivants et R 3132-21,
Vu l'avis de la mairie d'Amancey pour une ouverture les dimanches 24 et 31 décembre 2023,
Vu l'avis de la mairie d'Ornans pour une ouverture les dimanches 25 juin, 16 juillet, 23 juillet, 30 juillet, 13 août, 20 août, 27 août, 3 décembre 10 décembre, 17 décembre, 24 décembre et 31 décembre 2023,
Vu l'avis de la mairie de Quingey pour une ouverture les dimanches 24 et 31 décembre 2023,

Considérant qu'en vertu de l'article L 3132-26 du Code du Travail, le repos dominical peut-être supprimé par décision du maire après avis du conseil municipal dans les établissements de commerce de détail pour un nombre de dimanches ne pouvant excéder douze par an,

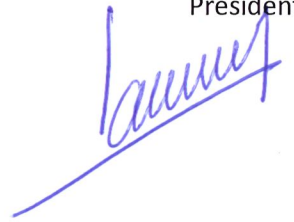
Considérant que lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité et 1 abstention (Emmanuel CRETIN) :

- Décide de donner un avis favorable au calendrier d'ouvertures dominicales pour l'année 2023 à Amancey comme suit : 24 et 31 décembre,
- Décide de donner un avis favorable au calendrier d'ouvertures dominicales pour l'année 2023 à Ornans comme suit : 25 juin, 16 juillet, 23 juillet, 30 juillet, 13 août, 20 août, 27 août, 3 décembre 10 décembre, 17 décembre, 24 décembre et 31 décembre
- Décide de donner un avis favorable au calendrier d'ouvertures dominicales pour l'année 2023 à Quingey comme suit : 24 et 31 décembre,
- Mandate le Président pour informer les maires d'Amancey, d'Ornans et de Quingey.

Fait et délibéré en séance, le 13.12.2022

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20221213-167-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022